

LANCEMENT DU PASSEPORT AUTONOMIE Un outil au service des jeunes accompagnés vers l'âge adulte

Jeudi 9 avril 2026 à Foix

Le passage à la majorité constitue une étape déterminante pour les jeunes accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance, souvent confrontés à de nombreuses démarches et à un besoin accru de repères.

La protection de l'enfance ne s'arrête pas à 18 ans.

Elle se prolonge par un accompagnement adapté, progressif et sécurisant, permettant à chaque jeune de construire son avenir avec confiance.

Le Passeport Autonomie incarne cette ambition : offrir à chacun les moyens de réussir son passage à l'âge adulte.

Il a été conçu par des professionnels de terrain pour proposer un outil simple, structurant et adapté, permettant de mieux accompagner les jeunes de 16 à 21 ans vers l'autonomie.



Il permet de répondre à 3 objectifs :

- Renforcer l'accompagnement vers la majorité
- Sécuriser les parcours des jeunes majeurs
- Prévenir les ruptures, l'isolement et la précarité

UN PROJET ISSU DU TERRAIN

Le Passeport Autonomie est le fruit d'un travail collectif mené par des travailleurs sociaux confrontés, au quotidien, aux interrogations et aux difficultés des jeunes majeurs.

- **2018** : lancement du projet, à l'initiative de la cheffe de centre de Foix, avec les équipes des centres locaux de Foix et Varilhes
- **2020-2021** : interruption liée à la crise sanitaire
- **2023 – 2025** : relance de nouveaux groupes de travail

La MECS de la Maison du Prat gérée par les Pep09, ayant un intérêt particulier pour le projet, a été associée aux groupes de travail.

UN OUTIL CONCRET ET PÉDAGOGIQUE

Le Passeport Autonomie est :

- Un **support de travail pour les professionnels**, facilitant l'accompagnement vers l'autonomie
- Un **outil simple et accessible pour les jeunes de 16 à 21 ans** accompagnés par l'ASE
- Un **guide pratique**, permettant de mieux comprendre les démarches du quotidien

Il ne s'agit pas d'un document administratif supplémentaire, mais d'un véritable **outil d'accompagnement évolutif**, pensé pour être utile, concret et adapté.

Il se compose de **7 fiches thématiques et de 5 annexes**, conçues comme des repères concrets pour accompagner les jeunes dans leur quotidien :

- **Mon budget**
- **Mes démarches administratives**
- **Mon parcours professionnel**
- **Mon logement**
- **Ma santé**
- **Ma mobilité**
- **Mes loisirs et ma culture**

Chaque fiche propose des informations essentielles, des conseils pratiques et des points de vigilance, afin d'aider les jeunes à mieux comprendre leur environnement et à gagner progressivement en autonomie.



UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF SUR LE TERRITOIRE

Initialement expérimenté sur les territoires de **Foix** et **Varilhes**, le dispositif a vocation à être :

- Étendu à l'ensemble du département
- Adapté aux spécificités locales
- Enrichi grâce aux retours des jeunes et des professionnels

C'est une marque de confiance réciproque entre les jeunes et le Département. Il a vocation à devenir, pour les jeunes majeurs un repère dans leurs démarches, un appui dans leurs choix et un symbole concret de la présence du Département à leurs côtés.

L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE EN CHIFFRES (au 31 décembre 2025)

- **134 assistants familiaux** pour **289 enfants accueillis** (soit 2,16 enfants en moyenne par famille)
- **325 mineurs confiés**, dont :
 - 308 dans le cadre d'un placement judiciaire
 - 17 en placement administratif
- **36 enfants accueillis en établissements**
- **38 enfants sous tutelle du Département**, dont 34 mineurs non accompagnés
- **80 contrats jeunes majeurs**, dont 42 MNA
- **343 enfants suivis en AEMO**
- **190 enfants suivis en AED**
- **30 enfants accompagnés en tiers digne de confiance**

Le budget 2025 s'élève à 23,8 millions d'euros, soit une augmentation de 44 % en 5 ans